



DOSSIER DE PRESSE

PROGRAMME "HABITER MIEUX"

**VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2016
À 10H 00**

MAIRIE DE LANGOGNE

En présence de :

M. René-Paul LOMI, directeur départemental des Territoires

Mme Régine BOURGADE, présidente de la commission développement des activités économiques du Conseil Départemental

M. Guy MALAVAL Maire de Langogne

M. René Paul LOMI de la délégation de l'Anah de la Lozère

M. Philippe SCHAAB de l'association OC'TEHA

SOMMAIRE

- 1) Présentation du dispositif - Programme "Habiter mieux"
- 2) La précarité énergétique en Lozère
- 3) Le programme « Habiter mieux »
- 4) Les aides à la rénovation énergétique
- 5) Visite d'une maison rénovée à Langogne
- 6) Annexe : pour en savoir plus ...



COMMUNICATION
PRÉFECTURE

Langogne, le 2 décembre 2016

NOTE DE PRESSE

Programme Habiter mieux



Dans le cadre des investissements d'avenir, l'État a lancé en 2011 le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés baptisé « Habiter mieux ». Ce programme est porté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

En Lozère, plus de 530 propriétaires ont déjà bénéficié d'aides pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et plus de 150 000 sur le territoire national. **Pour tous ces ménages concernés par ce programme, les travaux subventionnés sont synonymes d'économie substantielles mais aussi d'un véritable mieux vivre.**

Le 3 mars dernier, le Gouvernement a souhaité accélérer significativement le rythme des rénovations. Ainsi, les objectifs 2016 nationaux ont été portés de 50 000 à 70 000, avec une ambition affichée 100 000 logements pour l'année 2017.

Ainsi, **les propriétaires peuvent être aidés à hauteur de 60 % du montant HT des travaux** (dans la limite de 12 000 € d'aide maximale), et bénéficier en complément d'autres aides directes (des collectivités partenaires) ou indirectes (dispositifs fiscaux, etc...).

Enfin, **les bénéficiaires sont aussi accompagnés gratuitement dans leur projet**, de la prise d'information à la concrétisation de leur programme de travaux par un opérateur agréé grâce à la mise en place du programme d'intérêt général Habiter-mieux sur l'ensemble du département (Point Rénovation Info Service - <http://renovation-info-service.gouv.fr>).

Afin de démontrer l'intérêt du programme pour les propriétaires et favoriser la relance de ce dispositif, les services de l'Etat organisent une conférence de presse, vendredi 2 décembre 2016 suivant les modalités suivantes :

- 10 h 00 : Mairie de Langogne – salle de la mairie : présentation du dispositif
- 10 H 45 : Visite du logement aidé (Mme BENOIT 67 avenue Joffre à LANGOGNE)

La précarité énergétique en Lozère : les chiffres clés

« Un ménage est considéré en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre entre 10 et 12 % de ses revenus au paiement de ses factures énergétiques ».

- 7 069 ménages (propriétaires et locataires), soit **20 % de l'ensemble des ménages lozériens sont identifiés en situation de précarité énergétique.**

- **34 %** du parc des résidences principales ont été construits **avant 1949** confirmant l'existence d'un parc de logements anciens

- Près d'un propriétaire occupant sur deux (44%) compte tenu de ses ressources est éligible aux aides de l'Anah en Lozère.

- En 2015, l'Anah a aidé à la rénovation énergétique de 139 logements. **L'objectif en 2016 est de 143 logements rénovés.**

Le programme « Habiter mieux » vers une accélération des objectifs en 2016 - 2017

L'Etat a lancé en 2011 le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements privés « Habiter mieux » qui a permis depuis de rénover en France 150 000 logements.

Par décision conjointe, en mars dernier, la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer et la Ministre du Logement et de l'Habitat Durable ont revu à la hausse le nombre de logements à financer dans le cadre ce dispositif : de 50 000, les objectifs ont été portés à 70 000 logements d'ici la fin de l'année 2016 et 100 000 logements d'ici la fin de l'année 2017. Cette année, l'enjeu pour le département de la Lozère dépasse les 140 logements.

Ce programme porté par l'Agence nationale de l'habitat poursuit un triple objectif en agissant sur les trois piliers du développement durable :

- **social**, au travers de l'aide aux plus modestes),
- **environnemental**, en visant la réduction des consommations énergétiques,
- et **économique**, en générant de l'activité pour les entreprises locales du bâtiment.

A ce titre, les aides de l'Anah et de l'Etat engagés en 2015 en Lozère ont permis de financer la rénovation énergétique de 139 logements, **pour un total de 3,5 M€ de travaux.**

Le programme « Habiter-mieux », qui intervient en complément des aides de l'Anah, a fait preuve également de son efficacité, en permettant de réaliser d'importantes économies d'énergie dans les logements avec un **gain moyen de 45 % en Lozère : une façon de concilier une meilleure qualité de vie et un gain de pouvoir d'achat pour les lozériens bénéficiaires.**

Les aides à la rénovation énergétique

Le programme « Habiter mieux » s'adresse aux **propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah (cf dépliant PIG Habiter-mieux)** qui s'engagent à faire réaliser par des professionnels, **des travaux garantissant une amélioration d'au moins 25 %** de la performance énergétique de leur logement. Il peut s'agir d'améliorer le système de chauffage ou de production d'eau chaude, comme le remplacement de chaudière ou d'engager des travaux qui permettent de mieux isoler la maison (murs, combles, fenêtres).

En contrepartie, **l'Anah prend en charge 35 % à 50 % du montant HT des travaux subventionnables** dans la limite d'un plafond de 20 000 € maximum. La subvention maximum s'élevant ainsi de 7 000 € à 10 000 € en fonction des ressources des propriétaires.

De plus, **une prime versée par l'Etat**, équivalent à 10 % du montant total des travaux HT retenus, complète ce financement.

Enfin, le **conseil départemental de la Lozère accorde une aide de 500 €** (cf dépliant PIG habiter mieux) et **11 communautés de communes du département** versent également pour les logements se trouvant sur leur territoire **une aide qui varie de 150 à 1 000 €**.

Les prestations d'accompagnement

Les propriétaires occupants bénéficient d'un **accompagnement gratuit par l'opérateur OC'TEHA** pour le montage administratif, technique et financier de leur dossier dès lors qu'ils sont éligibles aux aides de l'Agence puisque toutes les communes lozériennes entrent dans le périmètre d'une opération programmée (le PIG Habiter-Mieux porté par le Conseil Départemental ou les deux OPAH sur le territoire de la communauté de communes COEUR DE LOZERE).

Les points rénovation info service (PRIS) viennent compléter l'information et le repérage avec la mise en place du réseau de proximité porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Lozère pour les bénéficiaires des aides de l'Anah et les deux espaces info énergie (Lozère Énergie et Consommation Logement Cadre de Vie Lozère) pour les autres publics.

Les aides complémentaires

Les propriétaires peuvent bénéficier d'une ou plusieurs autres aides pour financer leurs travaux :

Une TVA à taux réduit (5,5%) pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans (pose, installation et entretien des matériaux et équipement éligibles au crédit d'impôt transition énergétique).

Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) permet de déduire 30 % des dépenses d'équipements et/ou de main d'oeuvre pour certains travaux de rénovation énergétique réalisés par des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

L'éco-chèque logement attribué par la Région OCCITANIE aux propriétaires occupants (sous conditions de ressources) faisant réaliser des travaux par des professionnels partenaires de ce dispositif et garantissant une économie d'énergie d'au moins 25 %. **Cette aide de 1 500 €** vient en déduction du montant total de la facture puisque la Région se charge de rembourser directement le professionnel.

Enfin, l'Eco-prêt Habiter-Mieux sera bientôt disponible en 2017 et permettra d'obtenir jusqu'à **20 000 euros de prêt sans intérêt**.

Visite d'une maison rénovée à Langogne

Le 2 décembre 2016, les services de l'Etat visitent, à LANGOGNE, une maison rénovée grâce au financement du programme « Habiter-mieux » en présence de Mme la présidente de la commission développement des activités économiques du Conseil Départemental, de M. le Maire de Langogne et de l'ensemble des partenaires ayant contribué à la réalisation de ce projet (la délégation de l'Anah de la Lozère, le Conseil Départemental, l'association OC'TEHA).

Situé sur le territoire de la commune de Langogne, **ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'intérêt général labellisé « Habiter-mieux »** porté par le conseil départemental de la Lozère.

Ce dispositif opérationnel est **animé par l'association OC'TEHA qui est chargée d'accompagner gratuitement les propriétaires** dans le montage administratif, technique et financier de leur dossier après avoir vérifié l'éligibilité.

La propriétaire de cette maison est éligible aux aides de l'Anah.



Construite en 1956, sur 2 niveaux, cette maison de type 6, d'une surface de 119 m² présentait des problèmes d'isolation au niveau des combles, des murs et des menuiseries. De plus, le chauffage et l'eau chaude sanitaire étaient assurés par une chaudière à fioul ancienne présentant des signes de faiblesse.

La propriétaire a pris contact avec OC'TEHA au printemps 2015, pour l'aider à constituer un dossier auprès de l'Anah afin de financer des travaux visant à améliorer le confort thermique de sa maison. Parallèlement, des travaux de réfection de l'installation électrique et des équipements sanitaires étaient prévus.

Un conseiller habitat d'OC'TEHA a visité en juillet 2015 la maison et a réalisé l'évaluation énergétique. Le résultat est significatif, avec une consommation conventionnelle de 387kwh/m².an, l'étiquette énergétique est de classe F, selon le classement « diagnostic énergétique » (DPE) qui varie de A à G, A étant la plus bonne note.

Le **programme de travaux retenu** va permettre de réduire **la facture d'énergie de 54 %** par rapport à l'état initial, classant **le logement en étiquette D après travaux** :

- isolation des murs intérieurs et des combles
- installation d'une nouvelle chaudière fioul à condensation équipée d'une régulation avec des radiateurs équipés de robinets thermostatiques
- Mise en place de menuiseries PVC double vitrage avec les volets roulants.

Le montant total des travaux s'élève à 30 165 € HT, soit 31 332 € TTC (TVA 5,5%) et débutent à l'autonome 2015 pour se terminer au printemps 2016.

Pour financer son projet, la propriétaire a bénéficié des aides suivantes :

- subvention de 50 % de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) calculée sur un montant de travaux subventionnables plafonné de 20 000 €, **soit 10 000 €**
- **prime « Habiter mieux » de 2 000 €** versée par l'Etat
- **aide de 500 €** du Conseil départemental de la Lozère dans le cadre du programme « Habiter-mieux ».

Le total des aides publiques s'élève à 12 500 €, représentant 40 % du montant des travaux TTC. Le **montant restant à la charge de la propriétaire de 18 832 € TTC** sera financé par ses économies mais elle pourra également obtenir un crédit d'impôt transition énergétique (CITE) de 30 % sur les équipements installés par des professionnels labellisés RGE (reconnu garant de l'environnement).

Pour Madame BENOIT, l'économie sur ses charges de chauffage compense ce reste à charge puisque annuellement, le montant d'économie réalisé est de 2 400 €.

Annexe : Pour en savoir plus

OC'TEHA

10 Bd Lucien Arnault – 48000 MENDE – Tél 04 66 31 13 33 – www.octeha.fr

DELEGATION DE LOCALE DE L'ANAH

4 avenue de la Gare – MENDE – Tél 04 66 49 41 09 -

POINTS INFO RENOVATION SERVICE (PRIS) (<http://renovation-info-service.gouv.fr>)

ADIL de la LOZERE -

12 bis avenue du Maréchal Foch - 48000 MENDE - Tél 04 66 49 36 65 – www.adil48.org

LOZERE ENERGIE

5ter Bd Lucien Arnault – 48000 MENDE - Tél 04 66 49 60 93 - www.energie.lozere.fr

CLCV 48

17 cité de l'usine – 48200 ST CHELY D'APCHER – Tél 04 66 31 28 46 – www.clcv.org